



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE**

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT SUIVANTS :

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 7 novembre 2022, le premier projet de règlement 145-1 modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. concernant les dispositions applicables aux chenils et le premier projet de règlement 145-2 modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. concernant la grille des usages et normes de la zone C1 et diverses dispositions.

LES PRINCIPAUX OBJETS DE CES PROJETS DE RÈGLEMENT SONT :

	ARTICLE	OBJET
Premier projet 145-1 N.S.	1	Modification définition chenil
	2	Encadrement l'usage chenil
	3	Ajuster table des matières
Premier projet 145-2 N.S.	1	Permet plus d'un bâtiment principal pour un usage communautaire
	2	Permettre l'usage de parc et récréation dans la zone C1
	3	Conditions d'implantation bâtiment accessoires

Le premier projet de règlement numéro 145-1 modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire. Le premier projet de règlement numéro 145-2 modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Une consultation publique aura lieu à la salle des sessions le 17 novembre 2022, à 19 heures au 470, rue de l'Accueil, Chesterville. Cette consultation permettra au conseil d'expliquer les projets de règlement et les conséquences de ses adoptions et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire sur le site Internet de la municipalité au : <https://www.chesterville.net/> ainsi qu'au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « dq@chesterville.net », par la poste au 486, rue de l'Accueil, Chesterville (Québec) G0P 1J0 ou par téléphone au 819 382 2059, du lundi au mardi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et du mercredi au jeudi de 9 h à 12 h.

DONNÉ À Chesterville, ce 9 novembre 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 9^e jour de novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour de novembre 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière